
P R I X

PROPOSÉ PAR UN CITOYEN D'ORLEANS.

Les habitans d'Orléans ne font guère usage que d'eau de puits, dont la qualité doit être d'autant moins bonne, que cette ville étant très-ancienne, le sol en a été remué dans toutes ses parties, et qu'il facilite ainsi les communications entre les eaux des puisards et celles des puits. La santé des habitans d'Orléans peut donc en être altérée.

La salubrité de la ville dont les rues sont en général étroites, exigeroit, sur-tout dans les grandes chaleurs, des arrosemens abondans et fréquens : ils sont très-difficiles à obtenir, à raison de la profondeur des puits. Seuls ils fournissent, et foiblement, quoiqu'avec le secours de machines plus ou moins dispendieuses, aux besoins des manufactures nombreuses établies à Orléans : ils deviennent souvent insuffisans, en cas d'incendie. Telle est la situation d'Orléans, sous le rapport des eaux.

Cependant, quelle ville semble mieux située pour qu'on y ait abondamment des eaux salubres pour tous les besoins, pour y établir des fontaines publiques ? Elle est baignée par la Loire ; elle est, pour ainsi dire, environnée d'une vaste forêt où l'on croit qu'il seroit possible de réunir des eaux en assez grande quantité, soit pour satisfaire à tous les besoins des habitans d'Orléans, après les avoir clarifiées, soit pour en faire une petite rivière artificielle qui, conduite dans la Loire au-dessus du coteau en-dehors de la Porte-Bourgogne, pourroit devenir le moteur d'usines utiles aux manufactures, et de pompes pour élever les eaux de la Loire et les distribuer delà dans toute la ville.



Si jusqu'à présent les habitans d'Orléans n'ont fait aucun effort, soit pour avoir des eaux salubres pour leur consommation et pour leurs besoins particuliers, soit pour se procurer des fontaines publiques qui seroient un nouvel embellissement pour leur ville, la cause en est probablement qu'ils n'ont pas encore eu d'indications suffisantes sur la possibilité de l'exécution d'un semblable projet dont cependant ils sentent tous les avantages. Un de leurs concitoyens, qui veut rester inconnu, a voulu provoquer le zèle et les talens des artistes à cet égard. Il a déposé entre les mains du Préfet du Département du Loiret une somme de 500 liv. tournois destinée à l'Auteur du meilleur Mémoire sur cette question : *Indiquer les moyens les plus sûrs et les plus économiques d'amener des eaux salubres, et en quantité suffisante, sur ou vers l'un des points de l'enceinte de la ville d'Orléans, d'où elles puissent être distribuées journellement, suivant les besoins des habitans et des manufactures, dans les différents quartiers de cette ville.*

Les Mémoires doivent être accompagnés de plans, dessins, profils de nivellement et devis estimatifs. Ces plans, dessins, etc., doivent être assez détaillés, pour qu'on puisse juger de la possibilité de l'exécution des moyens proposés et de la dépense que cette exécution entraîneroit. Le devis estimatif comprendra, sous un chapitre, tous les ouvrages à faire pour amener les eaux au bassin général de distribution, et ceux de construction de ce bassin et de ses filtres; et sous un autre chapitre, les dépenses à faire pour du bassin général distribuer les eaux dans la ville, à la superficie du sol. Les directions des conduites principales et secondaires seront indiquées sur un des plans gravés d'Orléans, qui se trouvent chez le Libraire **PERDOUX**.

Le jugement des Mémoires est déferé à une Commission présidée par le Préfet du Département, et composée de MM. Crignon - Désormeaux et Colas - Brouville père, membres de la



Chambre de Commerce; de M. Bouchet, ingénieur en chef des ponts et chaussées; de M. Genty, proviseur du Lycée; et de M. Moisard, professeur de mathématiques transcendantes au Lycée.

Le prix sera décerné le 27 thermidor an 13.

Les Mémoires, Plans, etc., seront adressés, franc de port, au Préfet du département du Loiret, avant le premier messidor an 13. Les Concurrents sont invités à ne pas se faire connoître, à mettre une devise en tête de leurs Mémoires, à la transcrire sur toutes les pièces qu'ils y joindront, et sur billet cacheté contenant leurs nom, prénoms, profession et domicile.

Le fonds de ce prix est déposé dans la caisse du Receveur général. L'Auteur du Mémoire couronné recevra à son choix, ou la somme de 500 livres tournois, ou une médaille d'or en valeur de cette somme.

Fait à Orléans, sur la demande du Fondateur de ce prix, le 6 vendémiaire an 13.

Le Préfet du département du Loiret,

Signé J. P. M A R E T.

A Orléans, chez JACOB l'ainé, Imprimeur de la Préfecture, rue Bourgogne;

